

République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE



Cellule de Gestion des Projets
et des Marchés Publics
C.G.P.M.P

L'Autorité Contractante

N°CGPMP-FP/SP/CKKI/001/2015

PROCÈS - VERBAL DE LA COMMISSION SPECIALE DE NEGOCIATION DU MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE RELATIVE AU RENFORCEMENT DE CAPACITE DES JEUNES PROFESSIONNELS RECRUTES PAR BCECO EN 2012

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de février, il s'est tenu à la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, une séance de négociation via audic conférence entre les membres de la Commission Spéciale désignée par la lettre du Ministre de la Fonction Publique du 03 février 2015 et Monsieur Larbi, Président Directeur Général du Cabinet Setym International en rapport avec le marché de prestation intellectuelle relative au renforcement des capacités de 543 jeunes professionnels.

Etaient présents :

- Monsieur Jean-Serge BIKORO, Coordonnateur de la CMRAP, Président.
- Monsieur Matthieu LUVUNU MBENZA, Gestionnaire du Projet Réforme et Rajeunissement de l'Administration Publique(PRRAP).
- Monsieur Célestin KINEME KANGELA, Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics.

Les Membres de la commission spéciale de Passation des Marchés ont reçu en date du 06 février 2015 à 12h15 via la boîte e-mail du Président de la Commission et Coordonnateur de la CMRAP, la proposition technique et financière du Cabinet International Setym.

I. Offre du Cabinet Setym

a) Offre technique

Le Cabinet Setym a proposé, conformément au document d'offre technique joint au présent procès verbal (*annexe 01*), les éléments ci-après :

1. les formations intensives prendront une durée de 6 jours en faveur de 16 (seize) groupes d'une trentaine des participants dont 12 groupes à Kinshasa et 4 à Bukavu pour un total de 96 (quatre-vingt-seize) jours ouvrables de formation.
2. le chronogramme d'activités propose les dates de début et fin de la formation respectivement au 02 mars et 24 mars 2015.
3. les modules retenus par le Cabinet Setym sont :
 - Gestion de Projet ;
 - Gestion axée sur les résultats ;
 - Leadership et Gestion des équipes.

A

B

SH

b) Offre financière

L'offre financière du Cabinet Setym, joint également au présent procès verbal (*annexe 02*), s'élève à un montant global de 360.000USD, soit 22.500USD par classe ou groupe de participant. Ce montant couvre :

- Préparation et adaptation du programme ;
- Dispense des séminaires (6 jours d'enseignements) ;
- Impression du matériel de formation ;
- Rédaction des rapports ;
- Coordination et frais de gestion ;
- Billet d'avion formateur ;
- Visa, assurance et dépenses d'approche formateur ;
- Per diem formateur ;
- Transport local formateur.

II. De l'analyse de l'offre et négociation du marché

L'analyse de l'offre du Cabinet Setym a suscité trois observations majeures devant faire l'objet de négociation. Il s'agit de :

1. La hauteur du montant de l'offre fixé à 360.000USD nous semble élevé;
2. Le chronogramme d'activités exprimé en termes de jour soit 96 jours à raison de 6 jours par classe paraît irréaliste compte tenu du nombre des Jeunes Professionnels à former soit un total de 543;
3. L'intitulé du deuxième module un peu confus parce qu'il ne reprend pas l'intitulé de termes référencés.

Ainsi, les négociations entre la Commission et le Cabinet Setym ont été engagées en date du 10 février 2015 à 16h00 par audio conférence pour débattre autour des 3 points susmentionnés.

Prenant la parole, le Président de la Commission a annoncé au Directeur Général du Cabinet Setym de la réception de leur offre transmise par voie électronique et qu'après évaluation et analyse, des observations suivantes ont été faites :

1. Le montant de l'offre fixé à 360.000USD:

Au vu de la difficulté financière qu'éprouve le Ministère de la Fonction Publique par rapport à la disponibilité des fonds décaissés, d'une part au budget alloué aux formateurs individuels et à la logistique de l'ensemble des activités liées à cette formation, d'autre part, le Président de la commission a sollicité une revue à la baisse de l'offre du Cabinet Setym.

Après des échanges soutenus par rapport à cette question, le Président Directeur Général de Setym acceptera librement le paiement d'un montant global de 250.000 USD pour 12 classes à Kinshasa et 4 classes à Bukavu, de 33 jeunes professionnels chacune, **soit 528 jeunes professionnels, pour 15.625USD par classé**. Le montant de la reprographie des manuels des participants sera pris en charge par le Ministère dans le cadre du budget alloué à la logistique des formations.



2. Le chronogramme d'activités exprimé en termes de jour (96 jours à raison de 6 jours par classe)

Reprenant la parole, le Président de la Commission a fait savoir au Directeur Général du Cabinet Setym les inquiétudes liées au chronogramme tel que proposé son Cabinet, qui semble être irréaliste au vu du nombre des jeunes professionnels attendus pour cette formation. En effet, il est exprimé en termes de jour soit 96 jours à raison de 6 jours par classe.

Après discussion, les membres de la commission et le PDG de SETYM s'accordent sur la compréhension du nombre de jours. Le 96 jours (au total) de formation représentent bien 48 heures (6x8h) de formation par classe multiplié par 16 classe, soit un total de 768 heures de formation.

3. L'intitulé du deuxième module un peu confus.

En ce qui concerne le 3^e point, le Président de la commission a évoqué la nécessité de se conformer à l'intitulé du deuxième module tel qu'inscrit dans les Termes de référence, à savoir : «**action de direction et hiérarchie administrative**». Cette conformité est nécessaire pour s'assurer de l'atteinte des objectifs poursuivis et des résultats attendus par rapport à la formation.

Y faisant suite, le Président Directeur Général du Cabinet Setym a promis d'apporter les corrections nécessaires pour garantir la conformité aux Termes de référence.

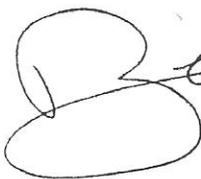
Après la séance des négociations par audioconférence, le Président Directeur Général du Cabinet Setym a confirmé par e-mail envoyé au Président de la Commission en date du 11 février 2015, les engagements tel que convenus à la séance de négociation (annexe 03).

Commencée à 16h00' la négociation s'est terminée à 17h50'

Pour les Négociations

LE CABINET SETYM

Larbi Bennouna
Président Directeur Général

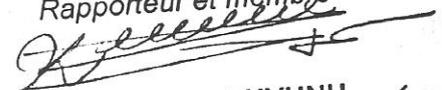



LA COMMISSION

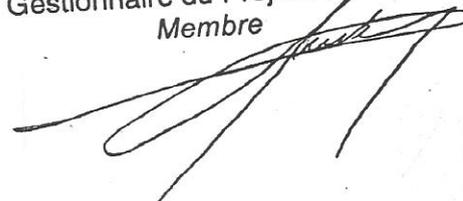
Serge BUKORU
Coordonnateur de la CMRAP
Président



Célestin KINEME KANGELA
Rapporteur et membre



Matthieu LUVUNU
Gestionnaire du Projet PRRAP
Membre



En annexe :
- Offre initiale technique du Cabinet Setym doc 01
- Offre initiale financière du Cabinet Setym doc 02
- Confirmation de la négociation du 11 février 2015.